



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 13511

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur sa position quant à une réforme nécessaire de l'enseignement de l'économie dans l'enseignement supérieur. Le malaise ressenti par un certain nombre d'étudiants en sciences économiques depuis 1999 fait écho à celui que ressentent certains enseignants chercheurs. Ces derniers restent divisés car la discipline elle-même est divisée entre une majorité de chercheurs travaillant dans le cadre de la théorie néoclassique et une minorité non négligeable travaillant dans d'autres cadres théoriques dans une perspective globale de critique de la théorie néoclassique. La position des théoriciens néoclassiques est dominante, ce qui les amène à refuser toute diversité d'approches dans l'enseignement des sciences économiques à l'université. Le rapport Fitoussi, publié sous l'ancienne législature, avait proposé des pistes de réformes notamment quant à redéfinir l'économie comme une discipline de formation générale dans un cadre pluridisciplinaire. Il lui demande de préciser les actions qu'il entend conduire sur cette question précise de la réforme des études supérieures de sciences économiques.

Texte de la réponse

La réforme des études supérieures actuelle met en avant dans tous les domaines d'études, au niveau licence comme au niveau master, la pluridisciplinarité en ce qu'elle vise à donner à l'étudiant une nécessaire ouverture pour appréhender un monde, des objets d'études et des situations de plus en plus complexes. L'étudiant doit se rendre compte, dès son entrée à l'université, que la compréhension d'un phénomène naturel ou construit par l'homme, à l'image des pratiques de la recherche, ne saurait s'épuiser dans des approches monodisciplinaires ou unidimensionnelles. D'où l'intérêt de lui faire prendre conscience très tôt qu'il ne peut y avoir de progrès scientifique sans un réel « dialogue des savoirs » entre les disciplines. C'est ainsi que la pluri-disciplinarité doit contribuer à l'enrichissement intellectuel de l'étudiant. La pluridisciplinarité concourt à cette culture générale dont les universitaires et les employeurs s'accordent à souligner l'importance dans la formation à long terme de l'étudiant. Le marché du travail requiert des compétences multiples qui supposent une formation pluridisciplinaire. Dans une perspective de formation tout au long de la vie, la pluridisciplinarité permet un développement des compétences des étudiants qui favorise leur insertion professionnelle, leur adaptation continue à l'évolution du travail et une éventuelle reprise d'études ultérieure. La pluridisciplinarité, pour qu'elle s'exprime avec une intensité maximale dans le parcours de l'étudiant, peut se mettre en place autour de projets pédagogiques et de thèmes scientifiques. Ils seront traités conjointement par les enseignants de plusieurs disciplines, à l'image de ce qui se pratique dans l'étude d'un problème socio-économique. Le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur précise dans son article 3 : « L'articulation de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la politique nationale a pour objectifs (...) d'intégrer, en tant que de besoin, des approches pluridisciplinaires et de faciliter l'amélioration de la qualité pédagogique, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement de l'étudiant. ».

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13511

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1741

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1369